

L'actualité sur le terrain

Les associations regrettent la ponction des réserves de la CNSA

Les associations représentant les personnes âgées, les personnes handicapées et les professionnels à leur service rassemblées dans le GR 31 au sein du conseil de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont salué l'annonce, le 10 juillet, du déblocage d'une enveloppe de 50 millions d'euros destinée à la médicalisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Ce geste constitue « un signe fort adressé aux établissements qui, par souci de visibilité dans leur gestion, attendent ces moyens parfois depuis plusieurs années », relève la FNAQPA (Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées).

Si les associations se félicitent également de l'annonce d'un financement supplémentaire de 50 millions d'euros pour la modernisation des établissements (dans le cadre du plan d'aide à l'investissement [PAI]), elles regrettent que cette somme soit prélevée sur les réserves de la CNSA – qui devraient, selon elles, servir à alimenter le fonds de soutien des services d'aide à domicile –, et auraient préféré que le PAI soit financé par le dégel de crédits bloqués [\(1\)](#)

Les membres du GR 31 ont aussi réitéré leur vœu, déjà formulé en avril dernier, que le Parlement maintienne l'ensemble des crédits non consommés en 2011 dans le budget de la CNSA. Ces crédits non délégués et gelés pourraient être alloués au fonctionnement des structures existantes. Les fédérations gestionnaires d'établissements et de services ont aussi insisté sur la nécessité de consacrer des moyens à la création d'emplois pour mieux accompagner les personnes âgées et les personnes handicapées et exprimé leur souhait d'être consultées lorsque la réflexion sur la restructuration du secteur de l'aide à domicile sera conduite. Enfin, elles ont à nouveau réclamé un droit universel à la compensation de la perte d'autonomie sans barrière d'âge.

N.C.

Notes

(1) 47,8 millions d'euros de PAI votés dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 ont été gelés en avril dernier par la circulaire budgétaire des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et pour personnes handicapées.